

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
REGION DE BRUXELLES- CAPITALE
VILLE DE BRUXELLES

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale soumet le projet de règlement régional d'urbanisme zoné sur le périmètre de la rue de la Loi et ses abords à enquête publique, du 18 mars 2013 au 16 avril 2013 inclus, sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier à l'administration communale (boulevard Anspach 6, 10^{ème} étage – 1000 Bruxelles), tous les jours ouvrables de 9h à 12h30 et le jeudi soir jusqu'à 18h et sur rendez-vous jusqu'à 20h.

Les observations et réclamations sont à adresser par écrit, au plus tard le 16 avril 2013 au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sous pli recommandé à la poste ou contre accusé de réception à l'adresse suivante :

Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

AATL - Direction de l'Urbanisme

CCN - rue du Progrès 80, bte 1 - 1035 Bruxelles.

Au besoin, les réclamations et observations peuvent être formulées oralement, avant cette date, auprès de l'agent communal désigné à cet effet, bd Anspach 6, de 9h à 12h30, les mardis et jeudis jusqu'au 7 avril et les lundis et jeudis à partir du 8 avril.

Toute personne qui, au cours de l'enquête publique, formule des observations ou réclamations peut demander à être entendue par la commission de concertation.